



**apec** Association  
intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées  
de la Côte

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 9 octobre 2025 A BEGNINS**

<b>Début de la séance à 19h30</b>	<b>Ordre du jour modifié</b>
-----------------------------------	------------------------------

L'ordre du jour modifier est le suivant :

1. Appel.
2. Communication du bureau
3. Assermentations.
4. Procès-verbal de la séance du 27 août 2025.
5. Préavis N°19, relatif au budget de l'exercice 2026.
6. Communications du comité de direction.
7. Propositions individuelles et divers.

<b>1.</b>	<b>Appel</b>
-----------	--------------

L'appel permet de constater la présence de 45 conseillers intercommunaux.

La totalité des communes est représentée.

Le Conseil Intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

<b>2.</b>	<b>Communication du bureau</b>
-----------	--------------------------------

Les prochaines séances se feront le 20 mai 2026 et le 29 octobre 2026. Concernant la date d'assermentation de la Préfecture, elle aura lieu le 25 juin 2026 à 20h00 à la salle de Montoly à Gland.

Le Président rappelle aux membres qu'il est impératif d'annoncer leurs absences, 48h à l'avance.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

<b>3.</b>	<b>Assermentations</b>
-----------	------------------------

Le Président procède à l'assermentation de :

- Monsieur Laurent Mathez de la commune de St-Cergue.
- M. Melvine Arpin de la commune de Le Vaud.

Les membres cités ci-dessus sont assermentés ce jour et entre en fonction en tant que membre du Conseil Intercommunal sous les applaudissements de l'assemblée.

<b>4.</b>	<b>Procès-verbal de la séance du 27 août 2025</b>
-----------	---

Le procès-verbal a été adressé à chaque membre du Conseil Intercommunal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2025 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

## 5. Préavis N°19 relatif aux budget de l'exercice 2026

### 1. La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par M. Laurent Bardet, elles sont les suivantes :

La Commission des finances recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- *D'accepter le préavis n°19 tel que présenté par le comité de direction, et demande que les budgets et comptes futures soient clairement différenciés comme formulé dans les délibérations, soit :*

*Le Conseil Intercommunal vu le préavis n°19 relatif au projet du budget de l'exercice 2026, décide d'accepter le projet du budget de l'exercice 2026 tel que présenté par le comité de direction.*

*La discussion est ouverte.*

- M. Laurent Bardet demande au CoDir de se positionner sur le rapport du budget présenté. Il souhaite distinguer la comptabilité de l'ancienne STEP des futurs investissements liés à la nouvelle STEP, afin de permettre, à l'avenir, aux membres du Conseil de visualiser clairement la différence entre les deux.

Réponse CoDir :

- **M. Mazer** confirme que la demande a été entendue et qu'il y sera répondu, dans la mesure du possible, au niveau de la comptabilité, afin de permettre de distinguer les deux éléments. La comptabilité relative à la nouvelle STEP est à la disposition de la commission de gestion.
- **M. Mazer** revient sur le budget 2026 afin d'expliquer qu'il s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent. Tous les postes usuels ont été repris, ce qui permet de se repérer plus facilement par rapport aux années précédentes. Cela ne sera toutefois plus le cas pour le prochain budget, en raison du passage au MCH2. Deux exceptions importantes sont à relever : l'amortissement de la STEP du Lavasson, pour un montant de CHF 2'599'000.–, et les besoins en ressources humaines. En effet, plusieurs départs à la retraite sont prévus, la STEP nécessitant par ailleurs de plus en plus de personnel, ainsi que le départ d'une personne à la fin de l'année. Une réflexion approfondie a été menée sur la question des ressources humaines, avec un accompagnement pour la prise de décisions, ce qui se reflète dans le budget 2026.

Question :

- **M. Jean-Claude Bissat**, commune de Vich, relève que l'entretien du matériel informatique s'élève à CHF 60'000.– en 2025 et à CHF 67'000.– en 2026. Il se demande si cette augmentation est due à la nouvelle STEP et si elle est également liée au renouvellement de l'ensemble du matériel informatique.

Réponse CoDir :

- La commission des Finances a analysé ce point et cela correspond à des licences, MCH2.
- **M. Bardet** reprend la parole à l'intention de **M. Mazer** et indique que les montants correspondent à des revues de licences, avec potentiellement des licences qui se chevauchent. Une révision de celles-ci est prévue. La partie la plus importante concerne toutefois la révision du système comptable en vue du passage au MCH2. Ce point a été relevé et le CoDir l'examinera plus attentivement.

Question :

- Mme Muriel Dauphin de la commune de Givrins se demande s'il faut approuver le budget sous MCH2 ou pas car dans d'autres associations communal c'est le cas.

Réponse du CoDir

- **M. Mazer**. Selon sa compréhension, même si cela reste encore un peu éloigné, un travail sera mené durant toute l'année sur ce nouveau système comptable et sur cette transition. Il pense dès lors que la présentation se fera en MCH2. Toutefois, ce domaine ne relevant pas de sa spécialité, il ne peut pas apporter davantage de précisions.

Le Président passe au vote du préavis.

### **Décisions**

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. *D'accepter le préavis n°19 du budget de l'exercice 2026 tel que présenté par le comité de direction.*

est accepté à l'unanimité.

## 6. Communications du Comité de Direction

M. Mazer annonce qu'il y a déjà des engins sur la parcelle et la parole est donnée à M. Guy Fritsché, afin de nous faire une présentation (que vous recevrez en annexe) de la situation.

*La discussion est ouverte.*

- **M. Frédéric Guilloud**, commune d'Arzier-le-Muids, demande s'il serait possible d'ajouter, pour les prochaines séances, une ligne indiquant les montants déjà engagés.

Réponse du CoDir :

- Les montants déjà engagés par le préavis ont été présentés ce soir, et oui, cela est possible.

Question :

**M. Denis Berger**, commune d'Arzier-le-Muids, demande si, au niveau archéologique, un montant spécifique a été prévu ou si ces coûts sont inclus dans les « imprévus ».

Réponse du CoDir :

- Comme pour tous les chantiers, des imprévus peuvent survenir, mais il espère être un peu plus chanceux que dans une autre commune de la région. Des sondages ont été réalisés sur le site du Lavasson, et pour l'instant aucune mauvaise nouvelle n'est à signaler. **M. Fritsché** rappelle que les fouilles sont prises en charge par le canton, tandis que le génie civil relève de la responsabilité des communes et a été prévu dans le budget.

Question :

**Mme Valérie Issumo**, commune de Marchissy, demande ce qu'il adviendrait des subsides demandés en septembre s'ils venaient à être refusés.

Réponse du CoDir :

- **M. Guy Fritsché** confirme que l'octroi a été reçu, validé et signé, et que le paiement de la Confédération interviendra après réception du préavis n°17.

## 7. Propositions individuelles et divers

M. Frédéric Guilloud de la commune d'Arzier-le-Muids demande les dates des prochaines séances.

Prochaine séance le 20 mai 2026 à 19h30 à St-Cergue.

Assermentation le 25 juin à 20h00 avec la Préfecture à Montoly.

Prochaine séance ordinaire le 29 octobre 2026 à Duillier.

Le Président remercie la Commune de Begnins pour son accueil.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h55.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président : La secrétaire

D. Richard



T. Ricci